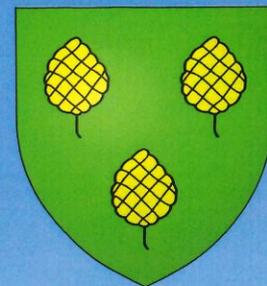


Commune de



Setques

Bulletin municipal



M E I L L E U R S V O E U X

2022

N° 31

LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'année 2021 aura été celle de tous les espoirs. L'été nous laissait espérer la fin de l'épidémie, le retour d'une vie normale « comme avant ». Malheureusement, l'arrivée de l'hiver nous a replongés dans l'enfer des contraintes de toutes natures. La multiplicité des variants ne nous laisse que peu de chance pour que la situation se stabilise rapidement.

Si les conséquences dramatiques restent relativement modérées au sein de notre commune, les conséquences sociales, comme partout ailleurs, se font sentir de façon plus intenses. La morosité touche bon nombre d'entre nous ; la vie associative a beaucoup de mal à se maintenir, tant les contraintes, voire les interdictions sont nombreuses. Bon nombre de manifestations ont été annulées limitant ainsi les risques de propagation de la maladie, mais, supprimant toute rencontre conviviale et cela ne fera qu'aggraver l'égoïsme grandissant de notre société.

2022 verra un grand rendez-vous démocratique avec l'élection présidentielle. Plus que jamais, il est important que chacune et chacun prennent conscience qu'il est primordial de s'exprimer en votant et en faisant voter (enfants, petits-enfants) en âge de voter. On peut parfois avoir le sentiment que cela ne changera rien, mais il ne faut pas laisser quelqu'un d'autre décider à votre place. Il faut toujours essayer d'agir pour éviter de devoir subir.

Au niveau communal, 2021 aura été une grosse année d'investissements, notre programme a été respecté entièrement. Pour certaines réalisations, elles sont en cours de finition (église, vestiaires foot). Vous verrez dans les pages suivantes le détail des dépenses réalisées.

La relance économique, résultant du Covid, a fait que le carnet de commandes, de bon nombre d'entreprises, est rempli, voire en surcharge. En même temps, il y a pénurie sur certains produits. Tout cela a pour conséquence, des entreprises qui ne respectent pas les délais, qu'il faut relancer à maintes reprises, ce qui explique les retards sur certains chantiers, l'église notamment.

Voilà ce qu'a été 2021 au sein de notre municipalité. Il est bien évident que le niveau élevé des dépenses d'investissement a fait fondre la trésorerie. Aussi, afin de restaurer celle-ci, 2022 sera beaucoup plus calme. Chacune et chacun comprendra cela facilement.

Comme vous le constatez, c'est avec force, détermination et sérieux que nous mettons en œuvre le programme pour lequel vous nous avez élus.

Avec les Adjoints, les membres du Conseil Municipal, le personnel communal, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que 2022 vous apporte principalement la santé qui fera la joie et le bonheur de ceux que vous aimez et de ceux qui vous aiment !

Joie et santé pour 2022

Sylvain LEFEBVRE

BUDGET COMMUNAL 2020

	Fonctionnement	Investissement
<u>Dépenses</u> :	244 363,27 Euros	89 097,07 Euros
<u>Recettes</u> :	334 205,42 Euros	307 634,89 Euros

Dépenses par article

- Charges à caractère général

- Eau, électricité, carburants, alimentation.
- Fournitures d'entretien, fournitures de voirie, fournitures administratives, fournitures scolaires et diverses.
- Entretien bâtiments, terrains, matériel roulant, matériel de mairie.
- Primes d'assurance, documentation générale, frais de formation.
- Fêtes et cérémonies.
- Frais postaux et télécommunications.
- Impôts fonciers.

TOTAL : 69 117,16 Euros

- Frais de personnel et charges

- Personnel titulaire et non titulaire.
- Emplois contrats aidés.
- Charges sociales, retraite, cotisations diverses...

TOTAL : 129 724,81 Euros

- Autres charges de gestion courante

- Indemnités du maire et des adjoints.
- Contribution aux organismes de regroupement
- Subventions aux associations, au C.C.A.S.

TOTAL : 40 441,55 Euros

- Charges financières

- Remboursement emprunts.

TOTAL : 4 740,21 Euros

- Charges exceptionnelles

- Bourses et prix, annulations sur exercices antérieurs.

TOTAL : 339,50 Euros

-Opération d'ordre

- Dotations aux amortissements et provisions

TOTAL : 0,04 Euros

Recettes par article

- Produits des services

- Recettes de cantine et garderie.
- Concessions de cimetière
- Location de la remorque.
- Droits de chasse et pêche.

TOTAL : 10 668,57 Euros

- Impôts et taxes

- Contributions directes (taxes d'habitation, foncières).
- Attribution de compensation et de solidarité (C.C.P.L.).
- Droits de mutation.
- Taxe sur l'électricité.

TOTAL : 198 590,36 Euros

- Dotations de l'Etat

- Dotations de fonctionnement et de solidarité.
- Compensations au titre des exonérations.

TOTAL : 115 912,96 Euros

- Autres produits de gestion courante

- Location du marais
- Location de la salle des fêtes

TOTAL : 3 415,74 Euros

- Atténuation des charges

- Remboursement des salaires C.U.I.-PEC (en partie).
- Remboursement de sécurité sociale.

TOTAL : 5 617,79 Euros

- Produits antérieurs (Excédent budget 2019)

TOTAL : 166 829,42 Euros

NOS INVESTISSEMENTS 2021

- **Programme école numérique : remplacement de 2 tableaux numériques (cycle 2 et 3)**

Coût du matériel : 12 203,60 € TTC

Récupération TVA (16,404 %) : 1 719,77 €

Subvention « plan de relance continuité pédagogique » : 5 104,56 €

Reste à charge communale : 5 379,27 €

- **Aménagement du talus du cimetière (église) route d'Esquerdes : plantation d'arbustes + paillage**

Coût des travaux : 11 087,54 € TTC

Récupération TVA (16,404 %) : 1 562,49 €

Pas de subvention possible, reste à charge communale : 9 525,05 €

- **Travaux d'isolation extérieure : local foot (vestiaires)**

Coût des travaux : 13 196,33 € TTC

Récupération TVA (16,404 %) : 1 859,67 €

Subvention du Département « Farda » : 2 199 €

Reste à charge communale : 9 137,66 €

- **Aménagement de voirie :**

- Aménagement de la rue de l'Ecole (2019-2020) : 56,40 € TTC (reliquat de facture bureau d'études INGEO)

- bout de la rue de l'Ecole (2^{ème} portion)

Coût des travaux : 22 020 € TTC

Récupération TVA (16,404 %) : 3 103,12 €

Subvention du Département « Aide à la voirie communale » : 7 340 €

Subvention de la CCPL « Plan relance économie locale » : 3 670 €

Reste à charge communale : 7 906,88 €

- réaménagement de la rue d'en Bas

Suite au passage de l'assainissement, au vu de l'état de dégradation de la chaussée et des trottoirs, à certains endroits. Grâce à une trésorerie saine et à un provisionnement conséquent et réfléchi par avance, nous avons pu financer et refaire des trottoirs et une voirie correcte, en parfait accord avec le SIDEALF.

Coût des travaux :

- pour les trottoirs : 37 569,36 € TTC

- pour la chaussée : 25 000,00 € TTC

Total : 62 569,36 € TTC

Récupération TVA (16,404 %) : 8 817,46 €

Reste à charge communale : 53 751,90 €

Une subvention « Amendes de police » de 15 000 € a été sollicitée auprès du Conseil Départemental, cela ferait descendre le reste à charge à 38 751,90 € si elle nous est accordée.

- **Rénovation éclairage public par des LED dans toute la commune :**

Coût des travaux : 38 594,57 € TTC

Récupération TVA (16,404 %) : 5 438,86 €

Subvention de la FDE 62 : 25 281 €

Prime énergie : 4 473 €

Reste à charge communale : 3 401,71 €

• Pose de 4 luminaires supplémentaires :

Coût du matériel : 2 229,39 € TTC

Récupération TVA (16,404 %) : 314,17 €

Pas de subvention possible, reste à charge communale : 1 915,22 €

- **Achat de panneaux de signalisation :**

Coût du matériel : 3 709,68 € TTC

Récupération TVA (16,404 %) : 522,78 €

Pas de subvention possible, reste à charge communale : 3 186,90 €

- **Achat divers :**

1) Logiciels pour l'école : 445 € TTC

2) Remplacement extincteurs + poteau incendie : 1 958,64 € TTC

3) Achat débroussailleuse + souffleur (services techniques) : 1 872,09 € TTC

4) Achat de 2 chariots de lavage + équipement + aspirateur : 2 243,93 € TTC

5) Achat d'isolairs : 1 449,60 € TTC

6) Remplacement du lave vaisselle (salle des fêtes) : 3 300 € TTC

7) Remplacement pack WC (local foot) : 332,10 € TTC

Coût du matériel : 11 601,36 € TTC

Récupération TVA (16,404 %) : 1 634,89 €

Pas de subvention possible, reste à charge communale : 9 966,47 €

- **Restauration du clocher de l'église :**

En 2021 la dépense représente 291 132,88 € TTC, nous vous donnerons le détail des dépenses une fois le chantier terminé, ainsi que le total définitif de toute la restauration. Chacune, chacun pourra alors juger notre travail et notre capacité à mener un chantier aussi lourd que celui-là.

Des gros travaux d'entretien ont également eu lieu :

- Le terrain communal des Ramonettes (route de Wisques) a été déboisé, malheureusement pendant une période humide et avec des engins lourds, ce qui a abîmé un peu le terrain. Les arbres présents sur celui-ci avaient besoin d'un entretien, certains devenaient dangereux. Il conviendra maintenant de poursuivre le nettoyage et de prévoir de replanter, en partie, ce petit bois afin d'en garder tout son charme.

A noter que ce chantier a coûté 4 080 € TTC à la Municipalité. Les peupliers doivent être aussi coupés entre la rue de l'Ecole et la route de Quelmes (compris dans ce prix), l'entreprise attend du temps sec pour pouvoir intervenir sans trop abîmer le terrain attenant.

- Travaux réalisés en régie par les employés communaux avec, parfois, l'aide bénévole de vos élus.
 - au vieux cimetière : diminution de l'épaisseur de la haie de laurier tout le long du talus (4 jours de travail) ;
 - sur le mont : dégazonnage de l'axe de la chaussée ;
 - rue d'en Bas : mise en place de rabotage de chaque côté de la voie en bout de la rue afin de faciliter le croisement des voitures aux endroits les moins larges.

Voilà quelques actions réalisées cette année pour ne parler que des principales.

En conclusion, il faut rajouter le remboursement du capital des emprunts qui se monte à 27 283,55 €, pour arriver à une dépense d'investissements de 495 684,66 €.

Le retour de notre patrimoine

Setques aura connu cette année deux événements assez exceptionnels dans la vie d'une commune. En effet, nous avons vécu la remise en place du coq, au sommet du clocher et la restauration de la cloche et sa remise en service, après de longues années de sommeil.

Le coq :

Descendu, dans le cadre de la restauration du paratonnerre, nous n'avions pas pu le replacer, compte tenu de l'état des pierres de la flèche.

Initialement, il était prévu de le restaurer et c'est au dernier moment que l'entreprise a décidé de le remplacer compte tenu de l'état très dégradé de celui-ci. Nous avons donc un coq entièrement neuf du prénom de « Gaëtan » qui trône au sommet de notre clocher, baptisé lors d'une cérémonie officielle par l'Abbé Boucly.

C'est un réel plaisir de l'admirer, nous indiquant le sens du vent pour celles et ceux qui en ont l'utilité, dans leurs métiers, ou leurs loisirs.



La cloche :

« Omère », puisque c'est son nom, avait besoin d'une remise en état, de même son support ; l'usure du temps avait fait son effet. Nous avons dû cesser de la faire sonner pour éviter qu'elle ne se fêle ou que le bâti qui la supporte, casse et que tout s'écroule. Après un séjour de plusieurs mois en atelier à Strasbourg, ses bords ont été rechargés, elle a ainsi retrouvé son aspect primaire. Elle, aussi a été bénie par l'Abbé Boucly lors d'une manifestation qui l'a vu, magnifiquement décorée par l'équipe paroissiale, les enfants de l'école lui ont rendu visite. Elle a rejoint le clocher fin novembre. Désormais, selon le souhait du Conseil Municipal, elle sonne chaque heure en indiquant l'heure du moment (15 h : 3 coups ; 19 h : 7 coups etc...) enfin à 19 h elle sonne, à la volée, l'Angelus (appel à la prière pour les chrétiens), à noter, la cloche sonne l'heure de 8 h le matin à 20 h le soir. Voilà donc, notre village a retrouvé 2 éléments très importants qui font le charme de nos petites communes, la cloche redonne un peu de vie à notre cité et rythmera à nouveau les offices religieux. Longue vie à « Gaëtan » et « Omère ».



NOS PREVISIONS 2022

Tout d'abord, deux chantiers vont voir leur achèvement en tout début d'année :

- L'église :
La porte d'entrée vient d'être repeinte, terminant ainsi la réfection de la tour. Enfin une protection anti-pigeons supplémentaire doit être rajoutée (non prévu dans le marché), tant les dégâts sont importants au dessus du porche et tout autour – coût supplémentaire 4 602 € TTC.
- Le bâtiment de foot (vestiaires) :
L'isolation extérieure est terminée, une isolation intérieure est à finir. L'état de l'électricité nécessite une remise en état totale, afin d'être aux normes, suite aux modifications apportées au fil du temps (éclairage du stade, chauffage etc...) coût 7 921 € TTC.

Comme annoncé dans le mot du Maire, les nouveaux investissements 2022 seront limités, ils vont répondre aux besoins urgents, en premier lieu. Si la trésorerie est meilleure que prévu, nous pourrons, alors, envisager des réalisations moins urgentes.

Nos engagements

- Réalisation de l'assainissement de la salle des fêtes et du vestiaire football ;
- Pose d'un nouveau columbarium au cimetière avec éventualité de création de cavurnes (en réflexion sans certitude de réalisation) ;
- Aménagement du logement de fonction attenant à la mairie, il était prévu le démarrage des études préalables fin 2021, le planning de l'architecte étant surchargé, cela n'a pas été possible. Nous engagerons donc les premières consultations avec les bureaux d'études nécessaires pour réfléchir, au mieux, à l'aménagement de ce bâtiment et à optimiser son utilisation (salle de garderie, de réunion, secrétariat etc...). Nous préparerons également toute la partie financière (chiffrage du projet, subvention possible, financement etc...) afin d'être prêt pour déposer nos dossiers en fin d'année et être en possibilité d'un démarrage des travaux courant 2023. Un gros chantier en perspective.

Des petits chantiers auront également lieu :

- Modification du fil d'eau du préau dans la cour de l'école ;
- Réaménagement du trottoir en montant aux feux tricolores rue d'en bas, pour éviter le ravinement en cas de fortes pluies.

Nos souhaits de réalisations en fonction des possibilités financières disponibles :

- Poursuite de plantations du second talus au niveau du cimetière avec aménagement d'un petit mur de soutènement des terres ;
- Réaménagement de l'escalier, et de l'accès à l'église ;
- Mise en place d'un espace ludique pour les enfants dans la pelouse derrière le lotissement de l'Aa.

Quelques remarques, infos, réflexions.

- Aménagement RN 42 – A 26 :

L'enquête publique, qui s'est déroulée dernièrement, a recueilli assez peu de remarques, une dizaine environ sur le registre en Mairie, idem sur le site internet. Malgré une pétition de 200 signatures contre le projet, il faut s'attendre à voir celui-ci aboutir. A noter que votre Municipalité a voté contre cette réalisation à 13 voix et 1 abstention sur 14 membres présents (vote à bulletin secret). Maintenant, il nous faudra être vigilant pour limiter au maximum les dégâts et essayer de négocier pour avoir les aménagements nécessaires pour éviter des désagréments majeurs (inondations en particulier). Premier coup de pelle second semestre 2022.

- Tour de France :

Une étape du Tour de France traversera notre commune le mardi 5 juillet 2022. Les coureurs viendront de Wisques et se dirigeront vers Lumbres. Les routes principales RD 208^E et RD 342 seront donc totalement fermées dans les 2 sens pendant plusieurs heures (sans doute de 10 h à 16 h). Le stationnement des véhicules sera interdit sur les bas-côtés et sur les trottoirs, même face à vos habitations, merci de penser déjà à la manière de garer vos voitures et autres ce jour-là.

Nous reviendrons vers vous pour vous informer, le moment venu. Heure de passage prévue, caravane publicitaire 12 h 55 – 13 h, coureurs 14 h 50 – 14 h 55.

- Information communication :

En dehors de ce bulletin, nous passons régulièrement, dans l'année, quand l'actualité communale l'exige, un papier pour vous informer, d'une distribution de produit à rats, de la fermeture de la Mairie, d'une festivité diverse, d'une enquête publique etc... A chaque fois, nous remarquons que cela ne sert à rien, souvent des personnes nous interrogent, c'est quand la distribution de produit à rats ? la Mairie est fermée ! ah on ne savait pas. Il est navrant de constater que l'on dépense de l'argent pour imprimer et faire distribuer des papiers qui ne sont pas lus.

La prochaine activation d'un site internet résoudra-t-il ce phénomène ? Nous l'espérons, car si toutes les informations que nous communiquons ne concernent pas tout le monde, elles concernent, en principe, une grande partie de la population. Vivre en société nécessite nécessairement de savoir ce qui se passe autour de soi.

- Repas des aînés :

Pour faire suite à quelques remarques, faites lors de la distribution du colis, nous tenons à apporter certaines précisions. Concernant le repas nous pensions avoir donné les raisons pour lesquelles celui-ci n'avait pas eu lieu, il semblerait que plusieurs personnes n'ont pas compris celles-ci.

La pandémie, qui frappe le monde entier, touche notre pays également, si au fil de l'été celle-ci a ralenti, elle n'avait pas totalement disparu début septembre.

La question d'organiser un rassemblement important dans un endroit confiné se posait alors.

Un repas aussi convivial et agréable soit-il, vaut-il plus que de risquer de transmettre une maladie aux conséquences parfois graves voire dramatiques à plusieurs personnes ?

A cette question nous avons répondu non. Voilà pourquoi le repas n'a pas eu lieu, il est de notre ressort de protéger nos aînés et pas uniquement de leur offrir un repas et un colis.

- Colis des aînés :

Cette année, et comme promis le colis a été « majoré » et représente une valeur de 35 €, 133 ont été distribués.

Pour répondre à certaines remarques, celui-ci est composé par les membres du C.C.A.S., la majorité d'entre eux ont plus de 62 ans et en sont donc bénéficiaires eux-mêmes.

Les produits sont de qualité, il est bien évident qu'ils ne peuvent pas répondre au goût personnel de chacune et chacun.

Cependant, nous faisons en sorte de répondre à celui du plus grand nombre, quand un produit semble ne pas satisfaire nous le remplaçons. C'est pour cela qu'il est important de nous le faire savoir en y mettant, toutefois, la forme :

- 1) dans la formulation de la remarque ;
- 2) en informant les membres du C.C.A.S. et non pas les personnes qui distribuent bénévolement, avec gentillesse vos colis.

A noter, également, que si des personnes souhaitent ne pas bénéficier du colis, ou en avoir un seul par famille, il est toujours possible de nous le faire savoir, cela c'est déjà fait et ne pose aucun problème.

Enfin dès que le repas pourra à nouveau se remettre en place, la composition du colis diminuera et retrouvera sa forme d'origine (environ 20 €).

- Propreté, entretien de la commune :

Régulièrement nous entendons, ou on nous fait remonter des remarques sur l'état de propreté des biens communaux (cimetières, fossés, caniveaux etc...)

Il nous semble important de faire quelques petits rappels.

- Les caniveaux et trottoirs face aux habitations doivent être entretenues par les résidents de celles-ci ;
- Les bas-côtés enherbés le long des rues et chemins communaux sont coupés une fois par an (juin en principe) ;
- Les haies, bordant ces mêmes voies de circulation, doivent être coupées au moins une fois par an, pour le 14 juillet dernier délai, par leurs propriétaires.

La Municipalité, comme toutes les administrations, n'a plus le droit d'utiliser de glyphosate (désherbant style round'up), seul les désherbants « bio » sont autorisés, nous les avons testés le résultat est assez décevant.

L'année 2021 a été particulièrement pluvieuse, cela a engendré une pousse rapide de toutes les herbes, ce qui accentue le phénomène de « laisser aller » de l'entretien.

En 2021, durant les mois d'été nous avons 2 employés à temps complets pour les services techniques, leurs tâches ne se limitent pas uniquement à l'entretien des espaces verts et des voiries, ils ont le droit à des congés et comme tout un chacun peuvent tomber malade.

En conclusion, on peut avoir le sentiment qu'un endroit ou un autre manque d'entretien, dans ce cas, n'hésitez pas à savoir pourquoi, prenez rendez-vous avec Mr le Maire ou Mr l'Adjoint aux travaux, une explication vous sera donnée cela vaudra mieux qu'un mauvais à priori.

- 2022 nouvelle année électorale :

Nous aurons 2 grands rendez-vous avec les urnes cette année :

- Les 10 et 24 avril pour les présidentielles ;
- Les 12 et 19 juin pour les législatives.

Pour les personnes qui désirent s'inscrire sur les listes électorales, désormais il est possible de s'inscrire jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour voter aux élections présidentielles, vous avez donc jusqu'au vendredi 4 mars date limite pour effectuer la démarche en mairie.

- Autorisation d'urbanisme :

Vous trouverez dans les pages suivantes éditées par la C.C.P.L., un article consacré à la réglementation concernant les autorisations nécessaires en matière d'urbanisme (permis de construire, autorisation préalable, permis de démolir etc...). Elles sont obligatoires dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, merci à chacune et chacun de bien vouloir en tenir compte et de les respecter. Le non-respect de celles-ci peut déboucher sur des amendes, avis aux amateurs.

PS : ces règles s'appliquent dans toutes les communes de la C.C.P.L.

Nous voici arrivés au terme de ce bulletin comme toujours, nous sommes à votre disposition pour toutes explications, informations complémentaires, n'hésitez pas. Recevez Madame, Mademoiselle, Monsieur l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Maire, les Adjoints,
Les membres du Conseil Municipal.



Adresse : 7, ZAL des Rahauts –62 380 LUMBRES
Tél : 03.21.39.62.14 **Mail :** sidealf@orange.fr **site web :** www.sidealf.fr

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 9h00-12h00

Les principaux investissements en 2021 ont été les suivants :

L'Assainissement collectif :

- La création d'un réseau d'assainissement rue d'en bas et résidence de l'Aa à Setques (900m) et 2 postes de refoulement.
- La création d'un réseau d'assainissement rue Bernard Chochoy et rue de l'Hermitage à Esquerdes (800m) et 1 poste de refoulement.
- Remplacement des tubes et membranes d'oxygénation du bassin d'aération à la Station d'épuration du Marais de Lumbres.
- Réalisation de 10 boîtes de branchement dans le cadre de viabilisation de terrain.
- Réhabilitation de l'alternance des bassins à la station d'épuration de Journy.

L'eau potable :

- Remplacement de la conduite d'eau potable et remplacement des branchements plomb rue de Renty à Fauquembergues.
- Mise en service du nouveau réservoir de Pihem (Hameau de Bientques).
- Remplacement d'une conduite d'eau potable et des branchements rue d'Esquerdes sur la commune de Pihem.
- Remplacement d'une conduite d'eau potable et des branchements rue du Vert Sifflet sur la commune de Wismes.
- Rénovation du réservoir du calvaire sur la commune de Saint Martin d'Hardingham.
- Remplacement de Charlatte (anti-bélier) sur divers sites :
- * Surpresseur de Bayenghem les Seninghem, Surpresseur de Thiembronne, Surpresseur de Happes, Surpresseur de Renty.
- Remplacement de 19 vannes de sectorisation sur la commune de Cléty.
- Remplacement de 550 compteurs sur diverses communes du SIDEALF.

Cette liste non-exhaustive représente les différents chantiers que le SIDEALF a mis en œuvre au cours de l'année 2021 afin d'améliorer et de rendre plus efficace son réseau de distribution.

Rappel : Par sécurité, il est souhaitable de contrôler régulièrement votre compteur (une fois par mois) afin de limiter le risque de fuite sur une durée importante, en effet le SIDEALF ne procède qu'à une seule relève par an.
En cas de fuite après compteur, prenez contact sans délai avec le syndicat.

L'Assainissement Non Collectif :

Le SIDEALF a procédé au cours de l'année 2021 au contrôle des habitations mises en vente (diagnostic assainissement).

RAPPEL :

Le SIDEALF vous rappelle que depuis le début de l'année 2020, une large gamme de moyens de paiement est mise à votre disposition pour le règlement de vos factures:

- | | |
|--|-------------------------|
| - Paiement en ligne directement sur notre site internet. | - Virement bancaire |
| - Prélèvement mensuel ou à échéance | - Chèques |
| - Paiement par carte bancaire sur place | - Paiement en numéraire |

Désormais, vous pouvez effectuer toutes vos démarches et avoir toutes les informations nécessaires sur le fonctionnement du SIDEALF par le biais de notre site internet : www.sidealf.fr

Le service administratif est à votre disposition pour toute demande de renseignements.

Un **service d'astreinte technique** peut être joint tous les jours 24h/24h **en cas d'urgence uniquement** au 06.88.06.63.45.

Au nom des membres du Comité Syndical, du Personnel du SIDEALF et en mon nom personnel, je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour l'année 2022.

Bertrand PRUVOST
Président du SIDEALF

- **La Mobilité, compétence de votre Communauté de Communes depuis février 2021**



Consciente des enjeux liés à la ruralité et aux changements climatiques, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres s'engage depuis plusieurs années dans des actions de mobilité. En 2021, la collectivité a renforcé les dispositifs en faveur d'une mobilité plus durable et opté pour la prise de compétence mobilité permise par la loi d'orientation des mobilités (LOM) de décembre 2019 pour les communautés de communes. Cette prise de compétence a été votée en conseil communautaire par les élus de la CCPL le jeudi 18 février 2021. Elle s'inscrit en complémentarité avec les services assurés par la Région sur la mobilité (transport collectif, ferroviaire).

Investissements Mobilité 2021 :

- ✓ **Station de Mobilité : les travaux ont démarré !** En 2022, le territoire va compter 7 stations d'autopartage électrique et de vélos à assistance électrique en libre-service à Escœuilles, Seninghem, Lumbres, Wavrans-sur-l'Aa, Bonningues-les-Ardres, Zudausques, Nielles-lès-Bléquin. Objectifs ? Proposer des alternatives sobres et efficaces à la voiture individuelle en cohérence avec les objectifs du Plan Climat. Rendez-vous au printemps prochain pour tester ce nouveau service mobilité en Pays de Lumbres qui permettra aux habitants d'avoir accès à un véhicule motorisé et de se déplacer facilement et à moindre coût.
- ✓ **NOUVEAU en Pays de Lumbres : le Transport Solidaire.** Une aide aux déplacements PAR les habitants du Pays de Lumbres POUR les habitants du Pays de Lumbres. Un service disponible sur et pour les 36 communes du territoire ainsi que la commune de Bainghen qui entre dans le cadre de la politique volontariste en matière de mobilités inclusives et solidaires de la CCPL, animé et géré par Familles Rurales Surques et environs en partenariat avec la collectivité. Ce service s'adresse à toute personne habitante du Pays de Lumbres qui éprouve ponctuellement ou de manière régulière des difficultés à se déplacer : retraité, bénéficiaire du RSA, demandeur d'emploi, salariés, en incapacité physique de se déplacer ou sans moyen de locomotion disposant de faibles revenus. Le Réseau de conducteurs bénévoles est composé d'habitants du Pays de Lumbres souhaitant consacrer de leur temps à ce service et ayant un véhicule pour transporter les adhérents en demandes. Il suffit, pour devenir conducteur bénévole, de signer une charte d'engagement et de respecter une charte de bonne conduite. Le conducteur bénévole est ensuite sollicité en fonction de ses disponibilités et défrayé à la hauteur du kilomètre parcouru. Le service compte 10 conducteurs bénévoles et 50 bénéficiaires. Le premier trajet a eu lieu le 10 mai 2021 et depuis, 326 trajets ont été réalisés au total, soit 4680 km. **Plus d'infos ? Contactez Familles rurales Surques et environs au 07 49 84 09 50 ou transportsolidaire.pasdecals@famillesrurales.org**

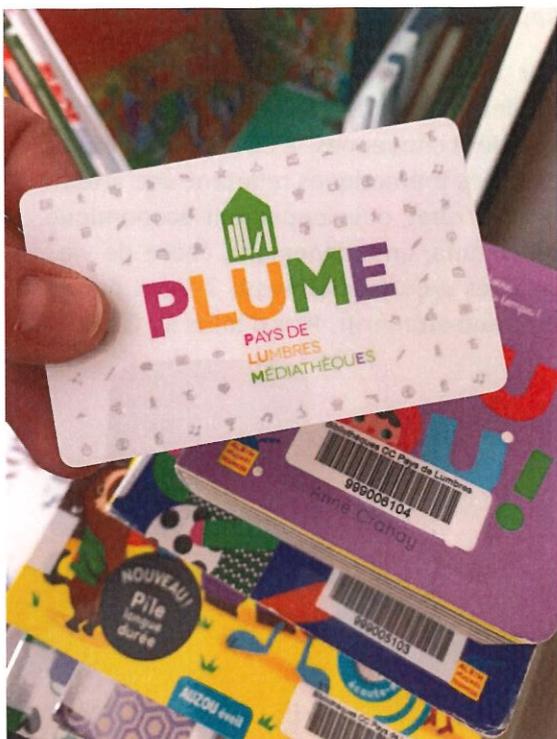
- Les travaux de la Maison de santé démarrent



La réhabilitation de la friche commerciale ex Carrefour Contact, avenue B. Chochoy à Lumbres, a démarré : après la préparation du chantier en septembre 2021, les travaux ont commencé début octobre pour une durée estimée à onze mois. L'offre de soins

de premier recours est fortement déficitaire sur le territoire de la CCPL : moins de 4 médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2020 contre 8,5 en Pays de Saint-Omer et 10,8 sur le périmètre Nord et Pas-de-Calais. Le déficit s'accroît d'années en années (densité de près de 5 médecins généralistes pour 10000 hab. en 2017) et plus marqué sur l'ouest de la CCPL. A l'inverse, le territoire enregistre une forte augmentation de sa population : +19% entre 1999 et 2017 (+3 872 hab.) De ces constats, et en coordination avec les professionnels de santé, les réflexions d'une Maison de santé pluriprofessionnelle intercommunale ont été initiées dès 2020, constituant une opération prioritaire pour le territoire. Cette maison de santé, labellisée par l'Agence Régionale de Santé le 30 septembre dernier, regroupera 5 cabinets médecins généralistes, 1 cabinet infirmiers, 4 cabinets spécialistes (psy/sophro, pédicure/podologue, ostéopathe, diététicienne), 1 salle de réunion, 1 cuisine thérapeutique, sur 500 m² environ.

Coût total des travaux : 1,4 millions d'euros + études et acquisition du site / 67% de financement : Région, Département, Etat, Ademe.



- **Le Réseau PLUME vous ouvre ses rayonnages !**

PLUME est le Réseau de lecture publique du Pays de Lumbres, accessible gratuitement et à destination de tous ! Ce sont ainsi 12 médiathèques qui sont en réseau sur le territoire dans les communes d'Acquin-Westbécourt, Alquines, Dohem, Elnes, Escœuilles, Esquerdes, Lumbres, Nielles-les-Bléquin, Pihem, Ouve-Wirquin, Wavrans-sur-l'Aa et Zudausques.

Pour s'abonner, c'est simple, gratuit, et à durée illimitée ! Il suffit de se rendre dans n'importe quelle médiathèque du Réseau : les bénévoles réaliseront sur place votre carte : gratuite, utilisable immédiatement, et à validité permanente, nul besoin de la renouveler chaque année. Vous souhaitez gagner du temps pour réaliser votre carte d'abonné ? Vous pouvez déjà imprimer votre pré-demande sur le site internet PLUME www.plumemediatheques.fr

POUR PLUS D'INFOS : Contactez la coordinatrice CCPL du Réseau PLUME, SARAH CARVALHO : 03 21 12 94 93/ plume@ccplumbres.fr

- **Vous avez des travaux ? Nos instructeurs droits des sols se tiennent à votre disposition !**

Vous envisagez des travaux sur votre habitation (toiture, façade, extension...) ou en extérieur (clôtures, abris...) ? Ces travaux nécessitent des démarches et demandes d'autorisation avant de vous lancer ?

Avant tout projet, il est important de vous renseigner sur les règles et procédures applicables en matière d'urbanisme, car celles-ci varient selon la zone dans laquelle vous vous situez, la nature et l'étendue des travaux.

Aussi, pour répondre à vos attentes, des instructeurs se tiennent à votre disposition à la Communauté de Communes du Pays de Lumbres au 03 21 12 94 94 ou par mail : ads@ccplumbres.fr

Si l'instruction des autorisations d'urbanisme est effectuée à la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, la mairie reste le guichet unique pour le dépôt de vos dossiers et votre interlocuteur privilégié.

Pour vous accompagner dans vos projets, vous pourrez trouver des informations utiles dans le Cahier de recommandations architecturales et paysagères téléchargeable sur le site internet de la CCPL : cc-paysdelumbres.fr

Pour connaître le zonage applicable à votre parcelle ainsi que pour consulter le Plan Local d'Urbanisme intercommunal vous pouvez consulter en ligne :

- Le site du Géoportail de l'urbanisme : geoportail-urbanisme.gouv.fr
 - Le site de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres : cc-paysdelumbres.fr/Le-Territoire/Plan-Local-d-Urbanisme-Intercommunal/PLUI-approuve-le-30-septembre-2019
-

-
- **Renouvellement du conseil de développement : Appel à citoyens**

Le Conseil de développement (CODEV) qui intervient sur le périmètre du Pôle Métropolitain Audomarois (PMA) est actuellement en cours de renouvellement. Dans ce cadre, il recrute des candidats, citoyens du territoire. Lieu de dialogue et de propositions citoyennes, le CODEV est composé de membres bénévoles impliqués dans la vie locale, et aborde des thématiques reflétant une attente de la population : aménagement durable et coopération urbain/rural, développement économique, tourisme, attractivité du territoire, organisation des déplacements, environnement, cadre de vie... Vous souhaitez vous impliquez localement sur des thématiques qui vous intéresse ? Vous pouvez candidater jusqu'au 31 décembre 2021 auprès de julie-velay@aud-stomer.fr. Plus d'infos au 03 21 38 01 62.

Contact : La Maison de Services labellisée Espace France Services vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h ; ouvert les 1er et 3e samedi de chaque mois de 9h à 12h.

1, chemin du Pressart - 62380 Lumbres / 03 21 12 94 94 / accueil@ccplumbres.fr



COMMENT UTILISER TRANSPORT SOLIDAIRE ?

Au moins une semaine avant votre premier déplacement, contacter l'association afin de constituer votre dossier de bénéficiaire.

Contactez l'association au moins 48 heures avant le déplacement. Toute demande de déplacement pour le lundi doit être formulée le jeudi précédent.

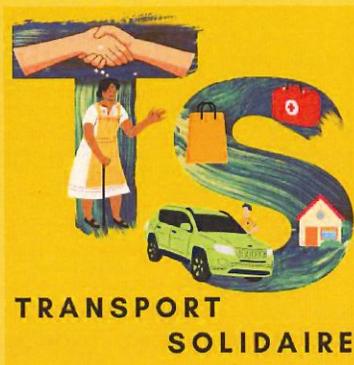
L'association vous rappelle une fois le déplacement organisé avec un conducteur bénévole.

Au jour et à l'heure convenus, le conducteur bénévole vous prend en charge chez vous et vous amène à l'endroit souhaité.

Sur place, il peut vous accompagner et vous attendra dans une limite de 2 heures.

A l'issue du déplacement, vous réglez directement au conducteur votre participation de 0,20€ ou 0,30€ (selon vos ressources) par kilomètre parcouru.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS
POUVEZ NOUS CONTACTER :



TRANSPORT
SOLIDAIRE

Téléphone : 07.49.84.09.50

Mail :

transportsolidaire.pasdecals@famillesrurales.org



Un service coordonné par l'association
Familles Rurales Surques et environs et la
Communauté de Communes du Pays de
Lumbres



Familles Rurales
Surques et environs
19 rue de la place
62850 Escoeuilles
transportsolidaire.pasdecals@famillesrurales.org

Association loi 1901,
membre de Familles
Rurales, fédération
nationale, reconnue
d'utilité publique



TRANSPORT
SOLIDAIRE

UNE AIDE AUX
DÉPLACEMENTS,
POUR LES HABITANTS,
PAR LES HABITANTS.



QUAND UTILISER TRANSPORT SOLIDAIRE ?

DU LUNDI AU VENDREDI, ENTRE 8H00 ET 19H00, MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE CONDUCTEURS BÉNÉVOLES POUR VOUS TRANSPORTER ET VOUS ACCOMPAGNER

COMMENT PUIS-JE EN BÉNÉFICIER ?

- ° Vous avez des difficultés pour effectuer vos déplacements
- ° Vous êtes retraité, bénéficiaire du RSA, demandeur d'emploi, salarié, en incapacité physique, sans moyen de locomotion ou sans permis,
- ° Vous avez une difficulté exceptionnelle
- ° Vous disposez de ressources limitées et inférieures à 1100€ par mois et par adulte, et 550€ par personne à charge
Tarifs : 0,20€ par kilomètre effectué
- ° Vos ressources sont comprises entre 1100€ et 1300€ par mois et par adulte et 650€ par personne à charge
Tarifs : 0,30€ par kilomètre effectué
- ° Devenez adhérent !

CONTACTEZ L'ASSOCIATION POUR VOTRE INSCRIPTION, AU MOINS UNE SEMAINE AVANT VOTRE PREMIER DÉPLACEMENT

POURQUOI FAIRE APPEL À TRANSPORT SOLIDAIRE ?

- Ma grand-mère a besoin d'aide
- J'ai rendez-vous chez le médecin
- J'ai un entretien d'embauche
- Je dois aller faire mes courses
- Je me suis cassé le pied ...



TRANSPORT
SOLIDAIRE



DEVENEZ CONDUCTEUR BÉNÉVOLE

Vous souhaitez consacrer du temps à une action d'entraide et de solidarité ?

Vous disposez d'un véhicule et acceptez de l'utiliser pour transporter des personnes qui rencontrent des problèmes de mobilité ?

Vous vous engagez à signer et respecter la charte de bonne conduite ?

COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous serez sollicité en fonction de vos disponibilités.

Pour chaque kilomètre parcouru, un défraiement de 0,40€, non imposable, vous sera versé.

CONTACTEZ L'ASSOCIATION POUR VOUS FAIRE CONNAÎTRE !

• La rivière dégrade mes berges et je perds du terrain, qu'est-ce que je peux faire ?



Des berges plantées sont plus stables. Toutefois, quand les racines ne suffisent pas, vous pouvez juger nécessaire de protéger votre bien.

Attention, la mise en œuvre de protections de berge est encadrée par le Code de l'environnement. Pour cela aussi, les techniciens du SmageAa sont là pour vous conseiller.

• Qui piège les rats musqués ?

C'est le propriétaire / gestionnaire des terrains qui doit prévoir la destruction des espèces exotiques envahissantes sur son terrain. Il peut se rapprocher du Groupement de défense contre les organismes nuisibles (GDON) local ou d'un piégeur pour effectuer cette opération (renseignements en mairie ou auprès des techniciens du SmageAa).



• Est-ce que je peux pêcher ?



Après vous être acquitté du timbre de pêche départemental auprès des dépositaires de cartes de pêche ou de la Fédération de pêche, vous avez le droit de pêcher sur votre propriété.

• Est-ce que je peux utiliser l'eau de la rivière ?

L'utilisation limitée de l'eau à des fins personnelles est autorisée, sauf préconisation contraire de la Préfecture (arrêtés sécheresse).

L'abreuvement des bêtes est autorisé de préférence via un système d'abreuvoir afin de limiter les dégradations de berges.



• À quelle période faire les travaux ?

Les périodes les plus favorables dépendent du type de travail à effectuer et s'adaptent à la vie aquatique.



- > Fauche des berges : de juin à septembre
- > Taille (faucardage) des plantes aquatiques : de juin à août
- > Taille des arbres et arbustes : d'octobre à mars
- > Curage : d'août à octobre
- > Piégeage des rats musqués : toute l'année et plus favorablement en octobre, novembre, février, mars et avril

Pour protéger la vie aquatique, évitez de marcher dans le cours d'eau de janvier à juin.

Article L215-14 du Code de l'Environnement

[...] le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

L'équipe du SmageAa vient en assistance des riverains pour l'entretien des 110 km de cours d'eau de l'Aa et de ses affluents en amont de Saint-Omer.

Pour un renseignement, un conseil, vous pouvez nous contacter au SmageAa.



Maison du Papier
15, rue Bernard Chochoy
62380 Esquerdès
tél. 03 21 88 98 82
smageaa@smageaa.fr
www.smageaa.fr

MES QUESTIONS AU BORD DE L'EAU

L'ENTRETIEN DES RIVIÈRES



Depuis 1998, l'équipe rivière assiste les riverains pour entretenir les cours d'eau en amont de Saint-Omer.

Quelques questions peuvent encore se poser :

• À qui appartient la rivière ?

Le propriétaire riverain est propriétaire de la berge et de la moitié du lit. C'est vrai sur l'Aa et ses affluents entre Bourthes (la source) et Saint-Omer.

L'eau, elle, n'appartient pas au riverain. Elle fait partie du patrimoine commun de la Nation.

• Qui doit entretenir ?

C'est le riverain qui est responsable de l'entretien régulier du cours d'eau. C'est même une obligation.

Sur l'Aa et ses affluents, le riverain peut toujours assurer l'entretien, même si la collectivité a décidé de créer une équipe technique (celle du SmageAa) qui vient « en assistance ».

Les déchets, issus de cet entretien, appartiennent au propriétaire ou à son exploitant.

• Pourquoi entretenir ?

L'entretien est destiné à maintenir le cours d'eau et ses berges « en état ». Le cours d'eau doit ainsi conserver sa vocation écologique, de milieu naturel, et sa vocation hydraulique, de circulation de l'eau.

• En quoi consiste l'entretien ?

L'entretien est différent selon que l'on se situe en ville où il faut favoriser l'écoulement, ou au milieu des pâtures où l'on peut privilégier une gestion très écologique.

Selon les endroits, il peut s'agir de : tailler la végétation des berges, retirer les déchets, retirer ce qui peut créer des obstacles, retirer les dépôts de sables et graviers (atterrissements), détruire les espèces exotiques envahissantes...

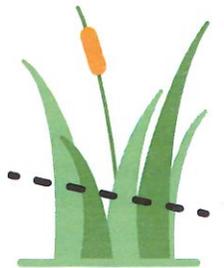
• Qui nettoie les vannages ?

C'est au propriétaire / gestionnaire du vannage de nettoyer ses vannes. L'équipe du SmageAa peut lui apporter une assistance.

• La végétation me gêne, est-ce que je peux la tailler ?

Si vous êtes propriétaire du terrain où se trouve la végétation, vous avez la possibilité de la tailler.

Les déchets de taille doivent être évacués en compostière ou déchetterie. Ces déchets, comme les tontes de pelouse ne doivent pas être déposés au bord du cours d'eau.



En outre, le traitement chimique des berges est strictement interdit.

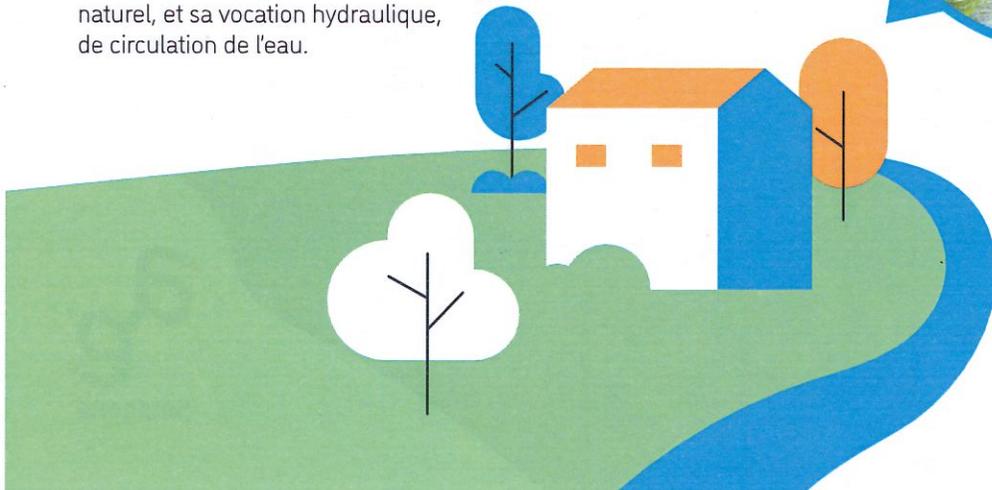
• Un ilot se crée devant chez moi, est-ce que je peux le curer ?

La pente de l'Aa permet aux limons, sables et graviers de circuler naturellement. Toutefois, des ilots se forment par endroit. Le SmageAa intervient sur ceux qui sont problématiques.

Comme pour la taille, le propriétaire peut retirer lui-même un dépôt récent.

Attention, il y a quelques règles à respecter : bien choisir sa période d'intervention ; laisser les matériaux retirés dans le cours d'eau, par exemple en les replaquant à la base des berges.

Avant les travaux, renseignez-vous auprès des techniciens du SmageAa qui sont là pour vous conseiller.



Comité des Fêtes



	12		48	51	73	83
6		27	44	53	70	
5	10		34		61	90

Mesdames et Messieurs,

Les membres du Comité des Fêtes ont le plaisir de vous présenter

**Leurs meilleurs vœux
pour l'année 2022.**

C'est avec joie que nous avons pu reprendre cette année, quelques activités, (Brocante, Pêche, Concours de Belote,) qui furent un réel succès. Aussi grâce à vous nous pourrons de nouveau cette année continuer plus nombreuses nos festivités.

Les Membres du Comité des Fêtes et moi-même vous présentons nos Meilleurs Vœux, que cette Année Nouvelle vous apporte, Joie, Bonheur, et Santé à vous et vos proches.

Bonne année à tous.

**Les Membres du bureau
Le Président, Didier DUVIVIER**



LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE SETQUES

chaque lundi de 19 h 15 à 20 h 15

**Renseignements auprès de Mr LECERF Alain
au 03.21.39.96.32**



***VOUS SOUHAITE A TOUTES ET A TOUS
UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2022***

QI GONG

chaque jeudi de 18 h 30 à 19 h 30

Renseignements au 03.21.39.93.33

ou 06.29.70.66.44



BONNE ANNEE SPORTIVE A TOUTES ET A TOUS

LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
« ART ET COUTURE »
VOUS PRESENTENT LEURS MEILLEURS VŒUX
POUR 2022, santé, joie, bonheur.
(multiples activités)
Contact : Mme Muriel CARON au 06 04 03 25 71

~~~~~

LE GROUPE DE MARCHE  
VOUS PRESENTE LEURS MEILLEURS VŒUX  
POUR CETTE NOUVELLE ANNEE.

Départ du parking de la salle des fêtes, chaque mardi et  
jeudi à 9 h pour tous renseignements veuillez contacter  
Mme Françoise FRANCO au 07 80 49 69 65.



L'Association des Parents d'Elèves  
vous présentent leurs plus sincères  
vœux pour 2022.

Nous vous souhaitons une bonne  
santé, joie, bonheur et plein de belles  
choses.

Nous espérons pouvoir poursuivre nos  
actions malgré la situation sanitaire.

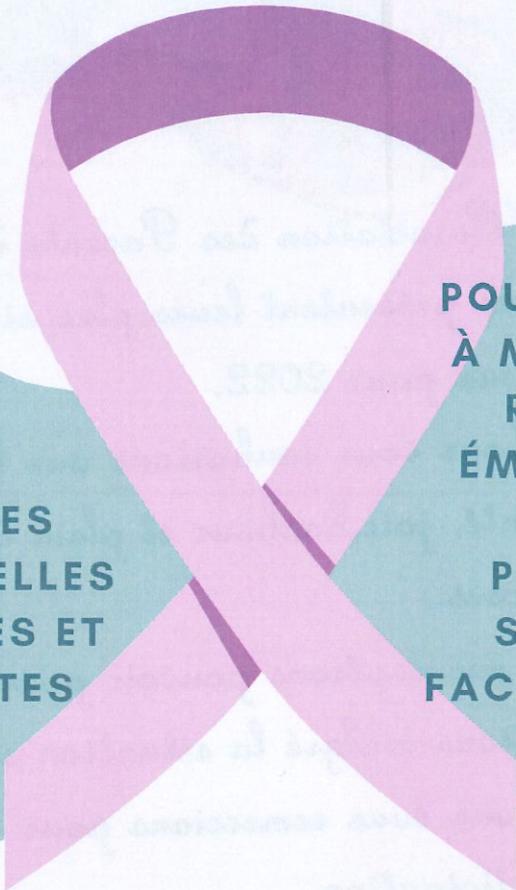
Nous vous remercions pour votre  
participation.

Continuez à prendre bien soin de vous.

Cordialement.

Le Président et les membres de  
l'association.

HABITANT DU PAYS DE LUMBRES,  
VOUS ÊTES TOUCHÉ PAR UN CANCER  
OU UNE MALADIE INVALIDANTE,  
LES RUBANS DU PAYS DE LUMBRES  
VOUS PROPOSENT DE BÉNÉFICIER  
DU SOUTIEN D'UNE THÉRAPEUTE EN RELATION D'AIDE



SÉANCES  
INDIVIDUELLES  
ANONYMES ET  
GRATUITES

POUR VOUS AIDER  
À MOBILISER VOS  
RESSOURCES  
ÉMOTIONNELLES,  
MENTALES,  
PHYSIQUES ET  
SPIRITUELLES  
FACE À LA MALADIE

## LES RENDEZ-VOUS DU MIEUX-ÊTRE

---

CONTACT : 06.42.85.30.98 OU 06.08.73.30.27  
LES RUBANS DU PAYS DE LUMBRES@GMAIL.COM

  
**Familles  
rurales**  
*Vivre mieux !*  
PAS-DE-CALAIS



## NOS JOIES



*Ils ont vu le jour cette année, Félicitations aux parents !*

Le 04/01/2021 : Pierre-Ours TIRMANT COLENTHIEZ fils de Pierre-Yves et de Laura COLENTHIEZ

Le 09/05/2021 : Elaura LESPAGNOL fille de Romain et de Doris BLOND

Le 11/06/2021 : Alan DIEVAL fils de Julien et d'Amandine KADLUCZKA

Le 08/09/2021 : Ambre CORDIEZ fille de Rémi et de Nada HAIBOUB

Le 26/11/2021 : Emma OUTTIER fille de Steven et d'Alexandra CASIEZ



*Ils se sont jurés fidélité cette année devant Mr le Maire,  
Tous nos vœux de bonheur !*

### Mariage

Le 26/06/2021 : Luc CARRETTE et Anne-Marie LAMARRE

### PACS

Le 10/03/2021 : Périne BAUDART et Ludovic MARQUIS

Le 21/07/2021 : Sandrine VANDENSTEENDAM et Vincent DELANNEL

Le 11/09/2021 : Charlotte MIEZE et Freddy VIVIEN

Le 20/10/2021 : Ludivine CLETY et Guillaume LECUYER

Le 27/10/2021 : Sophie EECKHOUT et Samuel TACHEL

## NOS PEINES

*Ils nous ont quittés.*

- Le 08/01/2021 : Alain DELPLACE décédé à Setques
- Le 09/01/2021 : Josette GUILBERT veuve GRESSIER décédée à Helfaut
- Le 10/04/2021 : Bertal WILQUIN décédé à Boulogne sur Mer
- Le 31/05/2021 : Paul TRENET décédé à Esquerdes
- Le 07/08/2021 : Christiane REBERGUE veuve BOURGOIS décédée à Setques
- Le 15/08/2021 : Thérèse BIZET veuve MERLEVEDE décédée à Helfaut
- Le 23/10/2021 : Carole SPECQ décédée à Helfaut
- Le 02/12/2021 : Jeanine DUWAT veuve LAMARRE décédée à Helfaut

# BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

Ils se sont installés à Setques, nous leur souhaitons la bienvenue.

- Mr et Mme VANDAMME  
4 route Nationale
  
- Mr FRANCO et Mme BONNAIRE  
44 route Nationale
  
- Mr MOLENDI et Mme LEROY  
64 A route Nationale
  
- Mr DEBOUDI et Mme OBIN  
64 D route Nationale
  
- Mr et Mme BLOT - LEFEVRE  
64 F route Nationale
  
- Mr VIVIEN et Mme MIEZE  
47 route Nationale
  
- Mr et Mme PETIT  
74 route Nationale
  
- Mr BIENERT  
9 rue de l'Ecole
  
- Mr BEAUBOIS et Mme DELOHEN  
17 rue de l'Ecole
  
- Mr MARQUIS et Mme BAUDART  
7 rue des Ramonettes

- Mr DECOBERT et Mme LEGRAND  
4 rue Pasteur
  
- Mr LECUYER et Mme CLETY  
17 rue d'en Bas
  
- Mr CAPPEL  
47 rue d'en Bas
  
- Mr et Mme MORVILLIER  
1 rue du Moulin
  
- Mme LEBON  
7 rue du Moulin
  
- Mr VINCENT  
9 rue du Moulin

## ***QUELQUES RAPPELS***

### ***INFORMATIONS***

#### ***Heures d'ouvertures de la Mairie :***

*Lundi, jeudi, vendredi de 17 h à 19 h*  
*Mercredi de 15 h à 18 h sauf juillet et août*

#### ***Permanence du Maire :***

*Sur rendez-vous au 03.21.39.73.61*

#### ***Produit de dératisation :***

*Deux distributions auront lieu, une en avril et l'autre en octobre.*

#### ***Déchèterie de Lumbres horaires d'ouvertures :***

**Horaires d'Hiver :** depuis la mi-octobre

du lundi au vendredi : 9 H à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 30

le samedi : 9 h à 17 h 30

Dimanche : fermé

**Horaires d'Eté :** de mi-avril à mi-octobre

Lundi : 13 h 30 à 18 h 45

Mardi au samedi : 9 h à 11 h 45 et 13 h 30 à 18 h 45

Dimanche : fermé

#### ***Pétards et feux d'artifices :***

L'utilisation en est interdite sur le territoire communal, une dérogation peut être accordée pour les honneurs lors d'un mariage, en faire la demande en Mairie merci d'avance.

#### ***Accueil pour les enfants de l'école (garderie) :***

L'accueil fonctionne :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7 h 45 à 8 h 45 et de 16 h 30 à 17 h 30

Le tarif est fixé à 0,75 € la demi-heure.

### Recensement Militaire (dès 16 ans)

Le recensement militaire est **obligatoire** pour les garçons et les filles dès leur 16<sup>ème</sup> anniversaire. Cette démarche est à effectuer en Mairie avec le livret de famille et la carte d'identité.

Une attestation vous sera délivrée, elle pourra vous être demandée pour les examens scolaires, concours et inscription au permis de conduire.

### Carte Nationale d'Identité et passeport

L'instruction des demandes de passeport et des cartes d'identité se font désormais à la Maison des Services de la CCPL :

L'accueil se fait exclusivement sur prise de rendez-vous en ligne sur le site internet de la CCPL [www.cc-paysdelumbres.fr](http://www.cc-paysdelumbres.fr) ou au Tel 03.21.12.94.94.

**Attention** démarches préalables nécessaires auprès de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés <https://ants.gouv.fr>

# CALENDRIER DES FETES 2022

## SETQUES

|                                                                                                                                                |                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>JANVIER</u></b>                                                                                                                          | <b><u>FEVRIER</u></b><br>Dimanche 13 : Concours de belote. FC Setques                                                                 | <b><u>MARS</u></b><br>Dimanche 13 : Loto. Comité des fêtes<br>Samedi 19 : (sous réserve)<br>Association Parents d'Elèves                                                                     |
| <b><u>AVRIL</u></b><br>Samedi 16 : Repas.<br>FC SETQUES<br>Dimanche 17 : fête de Pâques.<br>Municipalité                                       | <b><u>MAI</u></b><br>Dimanche 8 : remise médailles du travail.<br>Municipalité                                                        | <b><u>JUIN</u></b><br>Vendredi 24 : Kermesse de l'école. Ecole de Setques et Association Parents d'Elèves<br>Dimanche 26 : Randonnée et barbecue. Comité des fêtes                           |
| <b><u>JUILLET</u></b><br>Dimanche 17 : Ducasse et Brocante. Municipalité et Comité des fêtes.<br>Lundi 18 : Moules-frites.<br>Comité des fêtes | <b><u>AOÛT</u></b><br>Dimanche 28 : Journée de pêche. Comité des fêtes                                                                | <b><u>SEPTEMBRE</u></b><br>Samedi 10 : Concours de pétanque. Comité des fêtes                                                                                                                |
| <b><u>OCTOBRE</u></b>                                                                                                                          | <b><u>NOVEMBRE</u></b><br>Vendredi 11 : Concours de belote. Comité des fêtes<br>Samedi 19 : Brocante.<br>Association Parents d'Elèves | <b><u>DECEMBRE</u></b><br>Vendredi 9 : Marché de Noël.<br>Association Parents d'Elèves<br>Vendredi 16 : Arbre de Noël communal. Municipalité<br>Samedi 17 : Colis des aînés.<br>Municipalité |

Ce calendrier est prévisionnel, il peut être modifié en fonction de la situation sanitaire du moment. A noter que la date du repas des aînés n'apparaît pas, elle sera décidée prochainement en réunion de conseil municipal, celle en place jusqu'à ce jour semble ne plus convenir à une majorité de personnes. Nous vous informerons rapidement dès que la nouvelle date sera décidée.

# Les travaux réalisés dans la commune...



- Services des ordures ménagères : Tél. 03 21 12 94 92
- Trésorerie de Lumbres : 21 rue du Dr Broncqart Tél. 03 21 39 62 06
- Syndicat des Eaux de Lumbres et Fauquembergues (SIDEALF) :  
Route d'Acquin Tél. 03 21 39 62 14
- Gendarmerie de Lumbres : Tél. 03 21 39 64 17
- Pompiers de Lumbres : Tél. 03 21 39 65 98

## • Mairie de Setques

- 23 Route Nationale Tél. 03 21 39 73 61 - Fax : 03 21 39 30 46  
communedesetques@wanadoo.fr
- Jours d'ouverture : lundi, jeudi, vendredi de 17h à 19h,  
mercredi de 15h à 18h sauf en juillet et août

## • Communauté de Communes de Lumbres

- 1, Chemin du Pressart 62380 Lumbres Tél. 03 21 12 94 94

